AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1773
FR0014003U94-FS0852

6 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ARAMIS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 novembre 2023, la société anonyme Edmond de Rothschild Asset Management (France)[1] (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris cedex 08), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er novembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société ARAMIS GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 147 262 actions ARAMIS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 2,79% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ARAMIS GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par Edmond de Rothschild (France), elle-même contrôlée au plus haut niveau par Edmond de Rothschild Holding SA (Genève). La société Edmond de Rothschild Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 82 856 671 actions représentant 148 655 451 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.